

DEPARTEMENT DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
RAMBOUILLET

CANTON DE  
AUBERGENVILLE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

## MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél : 01 34 87 01 68

E.mail : mairie@gambais.fr

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **JEUDI 17 MARS 2022 - 19h00 EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Présents** : M. NIVOIT Raphaël, Maire, M. FEYS Gérard, Mme BIOU Elodie, Mme DEMIT Isabelle, M. DACULSI Laurent, Mme VINCENT Anne-Sophie, M. DUCHEMIN Jérôme, Mme BRILHAC Magali, Mme LEGROS (LE LAY) Elisabeth, Mme DE SOUSA Natalia, M. LARSON Pascal.

**Absents excusés** : Mme MANCEAU Nadine procuration à Mme BIOU Elodie, M. GALIANO José procuration à M. FEYS Gérard, M. FIX Philippe procuration à M. NIVOIT Raphaël, Mme VIANA Catherine procuration à M. FEYS Gérard, M. GUIGNARD William procuration à M. DACULSI Laurent, Mme VILLEVALOIS Nadine procuration à Mme DE SOUSA Natalia.

**Absents** : M. NEVEUX Bertrand, M. HAMMER Etienne

**Secrétaire** : M. FEYS Gérard

---

L'an 2022, le jeudi 17 mars 2022, les membres élus du conseil municipal de Gambais se sont réunis en salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Raphaël NIVOIT en date du 9 mars 2022.

Début de séance : 19h08

---

#### **Approbation du dernier compte-rendu**

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

#### **Demande de subventions dans le cadre de programmation DSIL 2022 pour le remplacement de l'intégralité des luminaires à lampes sodium par des LED**

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, et suite à sa réflexion sur la rénovation du réseau communal d'éclairage public, la commune de Gambais souhaite remplacer toutes les lampes à sodium haute pression (SHP) de son éclairage public par des LED.

Outre une réduction notable de la consommation d'énergie attendue, une plus longue durée de vie du produit et des frais de maintenance contenus qui seront dégagés grâce à cette substitution, l'avantage prépondérant des LED est de pouvoir moduler la puissance notamment sur les tranches horaires nocturnes.

Après un diagnostic du réseau existant, il convient de remplacer les 143 luminaires sodium par des LED.

La commune pourra ainsi disposer d'un éclairage public rénové, de qualité, économe et plus respectueux de l'environnement notamment en limitant son impact sur la pollution lumineuse nocturne.

Cette opération d'équipement est éligible à la Dotation de Soutien pour l'Investissement (DSIL) Aussi, il convient de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2022.

L'enveloppe globale de cette opération de travaux est d'un montant de 81 979,36 € HT, soit 98 375,23€ TTC portant le montant de subvention sollicité à 80%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés **DÉCIDE** :

- D'adopter le projet de remplacement de 143 luminaires sodiums par des LED, pour un montant total de 81 979,36 € HT, soit 98 375,23€ TTC.
- De présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2022
- De s'engager à financer l'opération de la façon suivante :

DSIL 2022 : 6 5 583,47 € HT

Autofinancement : 16 395,89 € HT

- Dit que la dépense est inscrite au budget 2022, article 1 83 éclairage public de la section d'investissement
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées –  
Communauté de Communes Cœur d'Yvelines**

Par délibération n°22-002 en date du 9 février 2022, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 22-002 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en date du 09/02/2022,

Article 1 : **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

## Informations diverses

Un tour de table est alors demandé par Monsieur Le Maire pendant lequel tous les sujets d'actualité sont abordés.

- Deux marchés ont été relancés, le Fauchage des berges des routes, l'entretien des espaces verts de la commune :

\* 5 entreprises ont répondu pour les deux lots du fauchage, 1 entreprise n'a répondu qu'au lot 2 de ce marché (l'égavage).

\* 5 entreprises ont répondu au marché d'entretien des espaces verts.

\* La commission d'attribution des marchés sera réunie la semaine prochaine pour choisir les deux titulaires.

- La société Verdi va rendre son dossier sur le schéma directeur d'assainissement malgré le faible taux de précipitations du début du mois de mars.

- La version papier du prochain bulletin municipal va sortir la semaine prochaine.

- Le batracodrome fonctionne actuellement à plein régime, certaines journées comptent plus de 500 batraciens.

- Suite à la collecte organisée par le CCAS de Gambais, 20 m3 de marchandises de première nécessité sont déjà partis pour l'Ukraine, reste 10 m3 essentiellement de vêtements.

- Une équipe est montée pour essayer de régler le problème des bas-côtés de la route de la Croix de Pierre (G. Feys et L. Dalcusi).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h12.

---

Fait à Gambais le 18 mars 2022.

Le Maire,  
**Raphaël NIVOIT**

